



Yaoundé 2020 Plan directeur d'urbanisme

mardi 1er juin 2021

Le projet de Plan Directeur d'Urbanisme 2020 et le Projet de Ville 2010 résultent d'une démarche pragmatique qui a débuté par l'organisation à l'Hôtel de Ville de Yaoundé en 2001 d'une réunion d'information sur le lancement de l'actualisation du SDAU de 1982, en présence des autorités civiles et politiques.

Le Projet de Ville et le PDU s'inscrivent entièrement dans cette démarche consistant en la pratique d'une « maïeutique » impliquant la participation des partenaires concernés : Ministères, Communauté Urbaine de Yaoundé, Professionnels de l'urbanisme, ONG, journalistes, etc.

Le projet d'actualisation du PDU 2020 de Yaoundé tient compte :

- Des volontés politiques exprimées lors du lancement du SDAU par le Ministre de la Ville et le Délégué de la Communauté Urbaine de Yaoundé en juin 2001.
- De l'évaluation - diagnostic entreprise par le groupement AUGEA International - IRIS Conseil - ARCAUPLAN.
- Des avis exprimés par les services du Ministère de la Ville et de la Communauté Urbaine de Yaoundé, dans le cadre des réunions de travail organisées sur place.
- Des résultats de l'enquête entreprise auprès des élus de la Communauté Urbaine de Yaoundé en février 2002.
- Des observations et recommandations du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé exprimées lors de l'audience du 8 mars 2002 à l'Hôtel de Ville.
- Des rencontres avec les services du Ministère de la Ville et de la Communauté Urbaine de Yaoundé fin octobre 2002, et de la présentation du SDAU 2020 au Ministère de la Ville, le 1er novembre 2002, sous le patronage de ce dernier, du Délégué auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé et en présence de l'ensemble des chefs de services.
- Des avis exprimés par écrit par le Ministère de la Ville et la Communauté Urbaine de Yaoundé au cours du 1er trimestre 2003.
- Des changements législatifs, dispositions de la loi du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun et des lois du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation et des règles applicables aux communes.
- Des observations et recommandations exprimées par le comité technique chargé de l'examen du SDAU de Yaoundé au cours du dernier trimestre 2006.